

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 4 février 2021
Convocation faite
Le 21 janvier 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 27 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi vingt-sept janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Éric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY (à partir du point n° 2021-01-003), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Eric VISCARDY (jusqu'au point n° 2021-01-002) M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2021-01-005 Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (NDSC)
pour 2021 : versement d'un acompte sur la 1^{ère} part
(NDSC 1)**

Vu les statuts de la Communauté,

Vu sa délibération n° 2007-02-019 du 7 février 2007, portant répartition de la NDSC en trois parts,

Vu sa délibération n° 2020-06-093 du 24 juin 2020, approuvant le montant définitif de la NDSC 1 pour 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser, aux communes, en deux fois, un acompte sur la NDSC 1, de 11/12^{èmes} de ce qui leur a été versé en 2020, comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Communes	Attribution 2020 €	Proposition 11/12 ^{èmes} €
AUBRIVES	464 889,00	426 148,25
CHARNOIS	15 213,00	13 945,25
CHOOZ	611 345,00	560 399,58
FEPIN	39 326,00	36 048,83
FOISCHES	69 984,00	64 152,00
FROMELENNES	705 505,00	646 712,92
FUMAY	1 571 543,00	1 440 581,08
GIVET	3 157 274,00	2 894 167,83
HAM/MEUSE	50 797,00	46 563,92
HARGNIES	100 589,00	92 206,58
HAYBES	728 542,00	667 830,17
HIERGES	240 062,00	220 056,83
LANDRICHAMPS	20 651,00	18 930,08
MONTIGNY/MEUSE	17 095,00	15 670,42
RANCENNES	128 987,00	118 238,08
VIREUX-MOLHAIN	693 861,00	636 039,25
VIREUX-WALLERAND	643 420,00	589 801,67
TOTAUX	9 259 083,00	8 487 492,74

Le Président

Bernard DEKENS

